

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-078

Séance du 30 avril 2026

Convoqué le 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois d'avril, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance publique en Salle du Conseil municipal (Mairie – 2 rue Dessus Vière – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Sébastien BONNAFFOUX, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Résultat du vote :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mmes ANDRETTI Yvanna, ARMELLIN Marion, BOU Suzanne, CRESPIN Monique, DE FROISSARD DE BROISSIA Laurence, LUCAS Audrey, ROUX Chantal, Messieurs BONNAFFOUX Sébastien, CEAS Benoît, DECORY Laurent, GALLET Christophe, LAGIER Fabrice, MEGARNI Stéphane et MEYSSIREL Cédric

Absents :

Pouvoirs : M. AUBERT Sébastien à M. LAGIER Fabrice

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 AU BUDGET ANNEXE PARKINGS 2026

Vu l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2026-016 de reprise anticipée des résultats 2025 du budget annexe Parkings,

Considérant les résultats de l'exercice 2025 du Budget annexe Parkings et le solde des restes à réaliser en investissement,

Il est proposé l'affectation de résultats suivante :

A -	Résultat de l'exercice en fonctionnement	- 12 494,02 €
B -	Résultats antérieurs reportés	51 794,69 €
C -	Résultat de clôture en fonctionnement à affecter	39 300,67 €
D -	Solde d'exécution d'investissement	379 874,52 €
E -	Solde des restes à réaliser d'investissement	- 376 241,21 €
F -	Besoin de financement (section d'investissement)	0 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 de 39 300,67 € comme suit :

- Affectation en recettes d'investissement (compte 1068) pour un montant de 0 €, pas de besoin ici,
- Report du solde de l'excédent de fonctionnement 2025 en recettes de fonctionnement (compte 002), soit 39 300,67 €.

Monsieur le Maire propose de reprendre l'excédent d'investissement 2025 au compte 001 en recettes, soit 379 874,52 €.

Monsieur le Maire propose de reprendre les restes à réaliser en investissement,

Monsieur le Maire propose d'inscrire ces résultats dans le cadre du Budget Primitif 2026.

Ceci étant exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE ET ADOPTE** l'affectation des résultats 2025 comme suit :
- Affectation en recettes d'investissement (compte 1068) pour un montant de 0 € ;
 - Report du solde de l'excédent de fonctionnement 2025 en recettes de fonctionnement (compte 002), soit 39 300,67 € ;
 - Report de l'excédent d'investissement 2025 au compte 001 en recettes, soit 379 874,52 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

La Secrétaire de Séance
Chantal ROUX

Le Maire,
Sébastien BONNAFFOUX



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Marseille, par courrier, ou par l'application Télérécoeurs citoyens accessible par le site www.telerecoeurs.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Maire, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de la commune, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.